

Réunion 3 Groupe de Travail FORÊT

13 janvier 2016



ARRIÈRE CÔTE
DE DIJON ET BEAUNE
NATURA 2000



Sommaire

1. Rappels : le déroulement de la concertation

Calendrier prévisionnel et avancement

2. Les parties déjà validées

2.1 Diagnostic Socio-économique

2.2 Tableau des objectifs

3. Mesures concernant la forêt

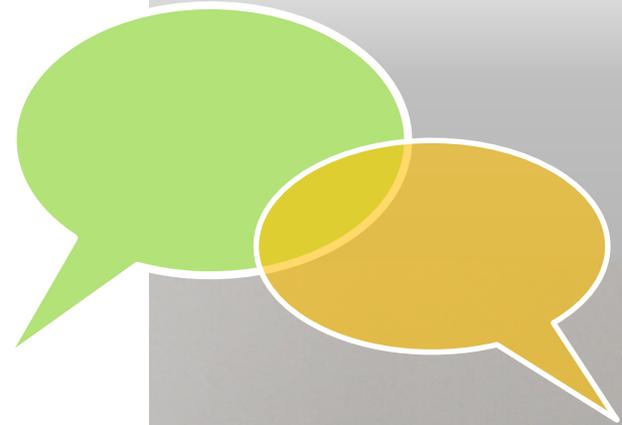
3.1 Tableau

3.2 Fiche par fiche

Conclusion

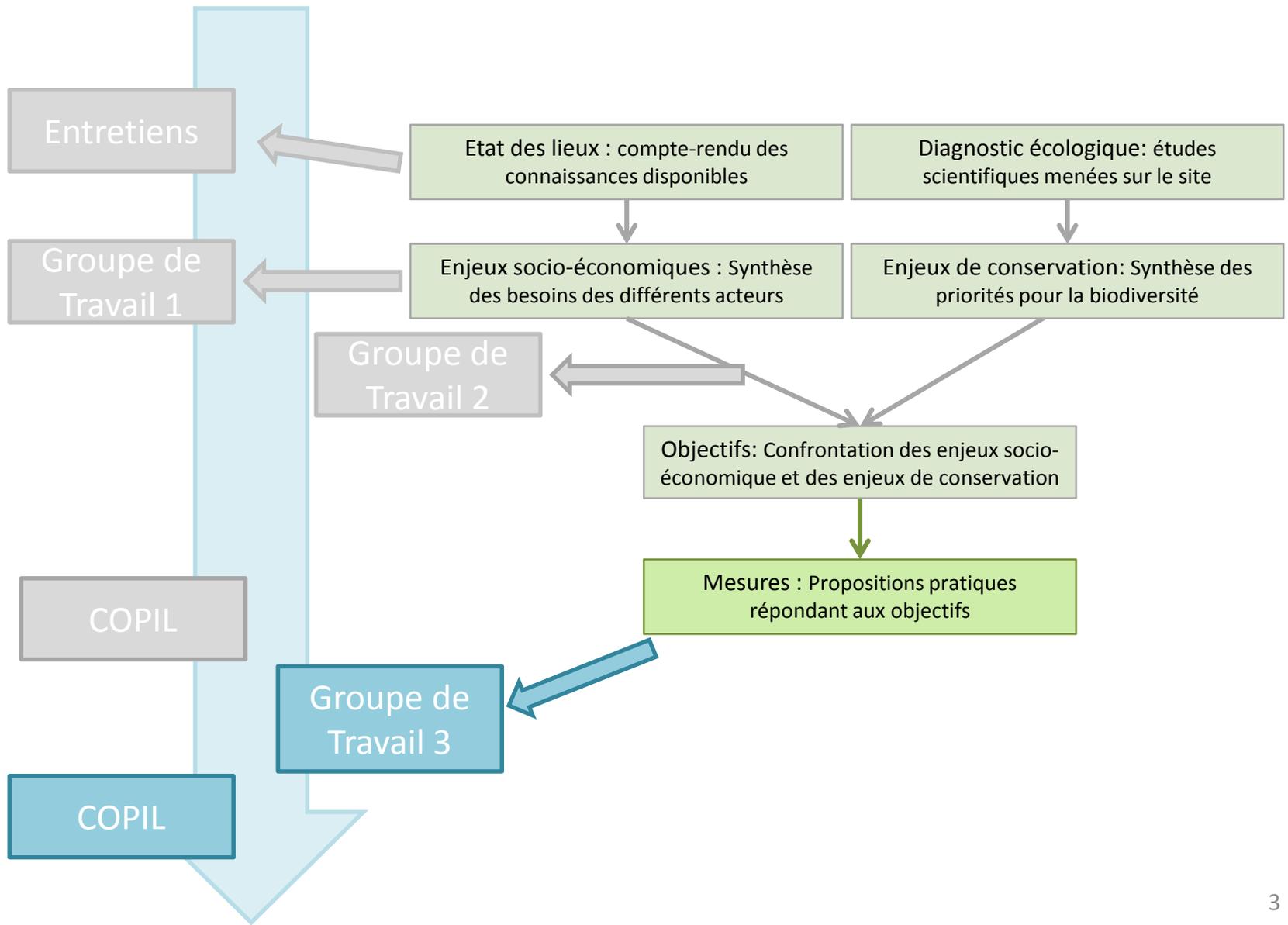
Modifications à effectuer

Prochain rendez-vous : COPIL de validation en mars



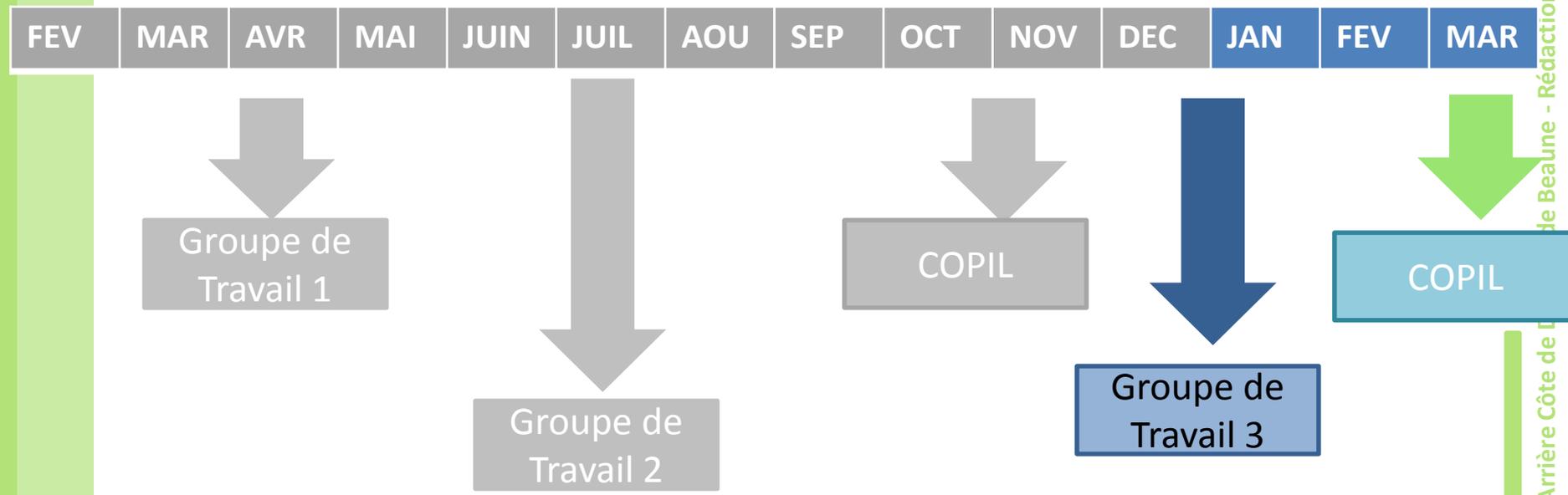


1. Rappels : le déroulement de la concertation





1. Rappels : le déroulement de la concertation



de Beaulne - Rédaction du DOCOB
ZPS Arrière Côte de l'



2. Les parties déjà validées

2.1 Diagnostic Socio-économique

Diagnostic envoyé par mail et courrier (à la demande) au COPIL pour consultation écrite éventuelle – disponible sur internet

Partie forêt : modifications apportées selon les remarques en GT.



2. Les parties déjà validées

2.2 Objectifs

Tableau des objectifs modifié pour des raisons de conformité aux textes.
Peu de modifications en ce qui concerne la forêt

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
A - Améliorer l'état de conservation des pelouses et habitats associés en privilégiant les modes de gestion extensifs	A1 - Restaurer les pelouses sèches en mauvais état de conservation
	A2 - Entretenir les pelouses sèches en bon état de conservation
B- Améliorer la capacité d'accueil des milieux cultivés et des prairies pour les espèces inféodées	B1 - Réduire l'utilisation des biocides
	B2 - Développer les pratiques favorables aux espèces
C - Améliorer la connectivité des habitats d'espèce	C1 - Restaurer les corridors de pelouses lorsque les continuités ont été interrompues
	C2 - Restaurer les connectivités entre les zones de maillage bocager fonctionnelles
	C3 - Maintenir le maillage des habitats de reptiles
	C4 - Restaurer le maillage existant des vergers
	C5 - Entretenir les linéaires de ripisylve existants
D- Maintenir suffisamment de zones de forêt mature favorables aux espèces forestières pour avoir des populations d'oiseaux forestiers fonctionnelles et stables	D1- Favoriser la diversité des stades de la dynamique forestière par des opérations d'irrégularisation et la création d'un réseau d'îlots et d'arbres sénescents
	D2- Favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention
	D3 – Favoriser la prise en compte du cycle de vie des oiseaux dans le calendrier des travaux



2. Les parties déjà validées

2.2 Objectifs

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
E - Favoriser l'appropriation sociale et l'intégration territoriale du site Natura 2000	E1- Intégrer les enjeux de conservation du site dans les politiques publiques et d'aménagement du territoire
	E2- Mettre en cohérence les activités socio-économiques avec les enjeux de conservation
	E3- Développer des outils de communication afin de sensibiliser le grand public et les exploitants
	E4 – Mettre en place un portail à connaissance pour permettre la transmission des données naturalistes aux exploitants concernés
	E5- Mettre en cohérence la pratique sportive avec les objectifs de conservation du site
F – Assurer l'animation du DOCOB	F1 - Assurer le suivi administratif et financier du document d'objectifs
	F2 - Assurer la formation régulière du personnel
	F3 - Assurer l'évaluation du document d'objectifs



3. Mesures concernant la forêt

3.1 Rappel : types de mesures

Différentes mesures réparties en 1 Objectifs de Développement Durable et 3 Objectifs Opérationnels.

CONTRACTUALISATION

2 types de mesures :

✓ Mesures Agro-Environnementales (MAEC)



Dans le cadre d'un PAEC
Uniquement pour les
agriculteurs

✓ Contrats Natura 2000



Pour tous (agriculteurs, forestiers, communes...)

✓ Communication, création de charte



Filière bois-énergie

+ Porter à connaissance

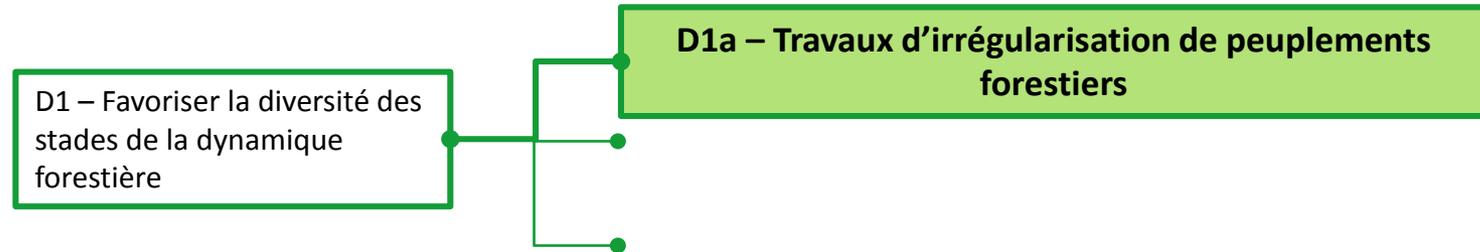


Pour tous les propriétaires ou ayant-droits selon
la pertinence



3. Mesures concernant la forêt

3.2 Détail des mesures



Objectif général de la mesure

Encourager les peuplements composés de plusieurs strates, favoriser la diversité de stades sur la même parcelle ou à l'échelle d'un versant, tout en veillant à minimiser l'impact des débardages

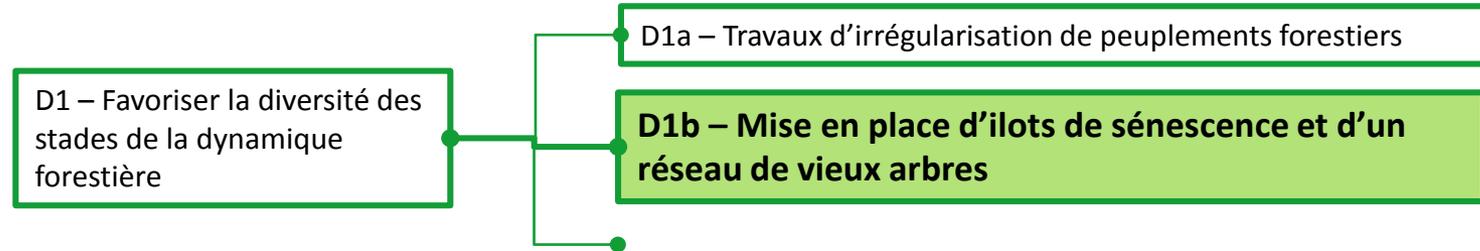
Détails de la mesure

Contrats Natura 2000 de travaux d'irrégularisation et de débardage alternatif si besoin



3. Mesures concernant la forêt

3.2 Détail des mesures



Objectif général de la mesure

Mise en place d’îlots et d’arbres sénescents

Détails de la mesure

Ilots et arbres marqués, arbres décrits et localisation prise au GPS.
Création d’une couche SIG reprenant les différents contrats Natura 2000.
Possibilité d’ajouter les différents arbres « conservés pour la biodiversité » ?



3. Mesures concernant la forêt

3.2 Détail des mesures



Objectif général de la mesure

Assurer les suivis scientifiques et techniques des îlots de sénescence et des arbres isolés
But = juger de l'impact de la non-intervention sur ces secteurs et l'efficacité de ces mesures.

Détails de la mesure

Suivi dendrométrique des arbres (protocole PSDRF) et description des cavités : 1 passage tous les 10 ans.
Suivi des oiseaux forestiers : relevés des aires potentiellement présentes sur la zone et recherche du Pic cendré (écoute et repasse)



3. Mesures concernant la forêt

3.2 Détail des mesures

D2 – Favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention

D2a– Outils d’accompagnement à la mise en place de secteurs de non-intervention

Objectif général de la mesure

Rareté des forêts de ravin – fragilité et présence forte d’oiseaux (pics, aigle botté)
+ Difficulté d’accès : souvent non exploitées.

But : entériner cette non-exploitation par la mise en place d’outils foncier et/ou contractuels

Détails de la mesure

Coordination et négociation avec les propriétaires.

Outils : conventions, contrat Natura 2000, mise en place de séries d’intérêt écologique dans les aménagements forestiers de forêts publiques.

Autres outils potentiels – l’animation s’appuiera sur les résultats de l’animation de la Côte Dijonnaise.



3. Mesures concernant la forêt

3.2 Détail des mesures

D2 – Favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention

D2a– Outils d’accompagnement à la mise en place de secteurs de non-intervention

D2b – Suivi de la dynamique forestière des forêts de ravin

Objectif général de la mesure

Mise en place d’un suivi pour étudier l’effet de la mesure D2a.

Détails de la mesure

Points d’écoute STOC mis en place sur les forêts de ravin placées en non-intervention
Complété par une recherche spécifique du Pic cendré.

Protocole PSDRF répété tous les 10ans.



3. Mesures concernant la forêt

3.2 Détail des mesures

D3 – Favoriser la prise en compte du cycle de vie des oiseaux dans le calendrier des travaux

D3a – Mise en place d'un dialogue avec la filière bois-énergie

Objectif général de la mesure

Instaurer un dialogue avec tous les acteurs de la filière bois-énergie pour concilier les usages actuels et futurs avec la conservation à long terme des oiseaux.

Détails de la mesure

Dialogue avec tous les acteurs de la filière bois-énergie

Réunion, entretiens, participation aux réunions organisées dans le cadre des Territoires à énergie positive
Rédaction d'un charte pour la production de bois-énergie responsable au niveau écologique (charte « pic cendré »)

Sur les parcelles de forêt de ravin : mise à jour des plans de gestion pour tenir compte des dates de coupe forestière.



3. Mesures concernant la forêt

3.3 Vue d'ensemble

D1 – Favoriser la diversité des stades de la dynamique forestière

D1a – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers

D1b – Mise en place d'îlots de sénescence et d'un réseau de vieux arbres

D1c – Suivi des îlots de sénescence

D2 – Favoriser un degré de naturalité optimum des forêts de ravin en privilégiant la non-intervention

D2a– Outils d'accompagnement à la mise en place de secteurs de non-intervention

D2b – Suivi de la dynamique forestière des forêts de ravin

D3 – Favoriser la prise en compte du cycle de vie des oiseaux dans le calendrier des travaux

D3a – Mise en place d'un dialogue avec la filière bois-énergie



Conclusion

COFIL de validation du DOCOB début mars à priori (selon calendrier DDT)



Merci pour votre participation !